

Intervention sur la proposition d'étude en vue de la transformation du Château de Namur en régie provinciale autonome (Conseil du 27 mai 2011)

Le Conseil d'avril comportait un point relatif aux comptes 2010 du Château de Namur. Notre groupe qui, pour rappel, s'est abstenu sur ces comptes, a fait le choix de ne pas intervenir en séance plénière. Ces comptes faisaient état d'une perte de 100.250 euros au cours de l'exercice 2010 du Château de Namur. On notera que cette perte s'ajoute à l'intervention pédagogique de la Province (112.000 euros par an), versée, à raison, par la Province en raison du fait que le Château est une école d'application pour l'école hôtelière. La perte n'affectait que l'exercice 2010. En effet, à la fin 2010, il restait des réserves, un bénéfice reporté des années antérieures.

Nous ne souhaitons pas épingler un mauvais résultat financier largement dû à un chiffre d'affaires bien en-deçà des prévisions. Comme le Château est aujourd'hui organisé sous la forme d'une régie provinciale (ordinaire), le responsable politique est le Collège et, plus spécialement, le Député provincial en charge du Patrimoine et des Finances. Il aurait été facile, à partir de l'opposition, d'émettre des critiques insidieuses ou explicites. Nous n'avons pas voulu entrer dans des polémiques stériles et, surtout, potentiellement nuisibles pour le Château.

Comme mes collègues, j'ai pu me rendre compte lorsque les comptes ont été examinés en Commission (il y a un mois) que le Député et les Commissaires avaient pris conscience de la gravité de la situation. J'ai aussi mesuré à l'écoute de l'ancien Directeur du Château à quel point il était nécessaire d'adopter une attitude proactive et réactive par rapport aux stratégies commerciales des établissements hôteliers, salles de séminaire et restaurants concurrents. Le contexte a fortement changé et évoluera encore beaucoup. La concurrence s'intensifie dans les différents segments. De nouveaux hôtels voient le jour en région namuroise et la tendance devrait se maintenir dans un avenir proche.

La situation appelle donc une remise en question du modèle. Un premier changement est intervenu avec la nomination d'un nouveau Directeur. Nous percevons ce changement comme une opportunité pour le Château. Nous estimons toutefois que la réflexion sur l'avenir du Château doit être envisagée sous tous ses aspects, en ce compris son statut juridique et son mode d'organisation et de gestion. C'est pourquoi une des pistes pourrait être la transformation en une régie autonome, avec ou sans participation du secteur privé. Les avantages et inconvénients des diverses alternatives méritent d'être analysés. Aussi, notre groupe propose qu'une étude de faisabilité et d'opportunité soit menée par rapport à cet enjeu.